

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi
10 janvier
2020
(01)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 10 janvier 2020, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Lucie Vignola	Bertrand Taillefer
Chantale Perreault	André Lafrenière
	Siège # 6 vacant

Est absente, la conseillère Julie-Anne Cousineau

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, Madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

20-001 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

- que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-002 3. Adoption du procès-verbal du 13 décembre (assemblée ajournée au 20 décembre) et du 20 décembre (extraordinaire)

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2019 (ajournée au 20 décembre) et celui de la séance extraordinaire du 20 décembre 2019 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

Aucun rapport financier à déposer.

20-003

6. Adoption des comptes à payer au montant de 39 565,14 \$

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

- que la liste des comptes à payer, au montant de 39 469.72 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

12901	André Robillard	846.22\$
12902	CMP Mayer inc.	2 855.98\$
12903	Corporate Express Canada inc.	235.93\$
12904	Claude Rondeau ent. électricien	3 866.27\$
12905	Clinique services santé Rosemère	210.00\$
12906	Dufresne Hébert Comeau, avocats	129.35\$
12907	Échafauds Plus (Laval) inc.	208.15\$
12908	G. Lachance Vitres d'autos inc.	640.99\$
12909	Godon Atelier de Carrosserie	239.15\$
12910	Hachette Collections	41.28\$
12911	Journal altitude 1350	373.67\$
12912	Pièces d'auto Laparé inc.	211.27\$
12913	Patrick Morin	1 846.51\$
12914	Pétrole Pagé inc.	793.91\$
12915	Produits Sanitaires des Plaines inc.	481.33\$
12916	Les rénovations C.M.P.	1 201.49\$
12917	Audrey Rivest Picotte	500.00\$
12918	Roy et Asselin inc.	344.92\$
12919	Excavation Marcel Clark inc.	547.92\$
12920	9172-6976 Québec inc.	231.17\$
12921	Remboursements de dépenses	176.24\$
12922*	Ministre des Finances	129.92\$

* Total des incompressibles: 129.92\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

20-004

7.1 Règlement de taxation R-185-2020 [n/d R-185-2020]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement de taxation 2020, tel que lu et sans modification au projet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

**7.2 Résolution de concordance et de courte échéance
relativement à un emprunt par billets au montant de
1 094 700 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2020**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 094 700 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
183	68 200 \$
194	1 026 500 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 194, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	69 500 \$	
2022.	71 400 \$	
2023.	73 300 \$	
2024.	75 200 \$	
2025.	77 300 \$	(à payer en 2025)
2025.	728 000 \$	(à renouveler)

- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 194 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté unanimement par les conseillers.

20-006

7.3 Adjudication de financement [n/d R183 et R 194]

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 janvier 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 janvier 2020
Montant :	1 094 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2020, au montant de 1 094 700 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE MONTCALM ET DE OUAREAU

69 500 \$	2,62000 %	2021
71 400 \$	2,62000 %	2022
73 300 \$	2,62000 %	2023
75 200 \$	2,62000 %	2024
805 300 \$	2,62000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,62000 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

69 500 \$	2,68000 %	2021
71 400 \$	2,68000 %	2022
73 300 \$	2,68000 %	2023
75 200 \$	2,68000 %	2024
805 300 \$	2,68000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,68000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

69 500 \$	2,15000 %	2021
71 400 \$	2,25000 %	2022
73 300 \$	2,30000 %	2023
75 200 \$	2,40000 %	2024
805 300 \$	2,50000 %	2025

Prix : 98,71100

Coût réel : 2,78936 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu unanimement

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2020 au montant de 1 094 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 183 et 194. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

20-007

8.1 Cyclo San Donato [n/d 114-500]

ATTENDU QUE La Cyclo sportive Saint-Donat- Le Nordet, organisé par le Véloclub San Donato, en sera à sa 9^e édition le 13 juin 2020;

ATTENDU QUE Pour ce faire, les organisateurs ont besoin de l'appui de la municipalité pour la fermeture

partielle de la route 125 Nord et du chemin Saint-Guillaume;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci appui la demande de Véloclub San Donato qui consiste à une entrave à la circulation au coin de la route 125 N. et du chemin Saint-Guillaume, lors du passage du peloton de cyclistes qui passeront entre 10h et 12h, le 13 juin 2020;
- que les autorités concernées dont le ministère des Transports et les intervenants d'urgence, notamment la Sûreté du Québec, soient dûment avisés.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-008

**8.2 Demande d'acquisition de terrain
[n/d 6628-02-2084, lot 6 043 880]**

ATTENDU QUE Madame Chantal Auger et Monsieur Jean Walusinski ont présenté une offre d'achat de 14 900 \$ au conseil municipal concernant le terrain ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci, lors de l'assemblée du 13 septembre, a reporté sa décision afin de se procurer une évaluation de la valeur marchande provenant d'un évaluateur agréé, afin de vendre l'immeuble à sa juste valeur;

ATTENDU QUE L'évaluateur a produit un rapport mentionnant une valeur marchande de 25 000\$;

ATTENDU QU' Une contre-proposition a été produite aux demandeurs pour un montant de 25 000 \$ plus les frais de 1 575 \$;

ATTENDU QUE Les demandeurs ont refusé la contre-proposition et demandé une nouvelle expertise en signalant des ventes comparables dans le secteur qui n'avaient pas été prises en considération dans la première évaluation;

ATTENDU QUE Suite à ces renseignements, l'évaluateur a apporté une modification à son évaluation, soit un montant de 18 000\$,

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu

- Que le conseil municipal propose une offre de vente finale de 18 000\$, plus les frais de 1 575\$, soit un montant total de 19 575\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-009

8.3 COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec): Adhésions 2020 [n/d 114-100]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion 2020 à la COMBEQ pour madame Martine Bélanger, au montant de 436,91\$ et pour monsieur Daniel Lauzon, au montant de 270,19\$, taxes incluses. Dépense prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-010 8.4 FQM (Fédération Québécoise des municipalités): adhésion 2020 [n/d 114-100]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion 2020 à la FQM, pour un montant de 1 448,14\$ taxes incluses. Dépense prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-011 8.5 Tourisme Lanaudière: adhésion 2020 [n/d 114-500]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion 2020 à Tourisme Lanaudière, pour un montant de 229,95\$ taxes incluses. Dépense prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-012 8.6 Ultima, assurance et gestion de risques: assurances 2020 [n/d 106-100]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement des factures suivantes concernant les assurances 2020:

Facture	Description	Montant (taxes incluses)
18219	Municipalité et automobile	33 671\$
18220	Accident cadres et directeurs	218\$
18221	Accident pompiers	627\$

Dépense prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-013 8.7 PG solutions: entretien et soutien 2020 [n/d 401-133]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement des factures suivantes, concernant l'entretien et le soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2020:

Facture	Description	Montant (taxes incluses)
CESA32766	PG Mégagest	8 105,74\$
CESA33460	Accès Cité territoire	6 317,88\$

CESA35674	Voilà	919,80\$
CESA35597	Antivirus, Office, plate-forme	436,91\$
CESA35190	Antivirus 2020 Cloud Security	229,95\$

Dépense prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-014

8.8 Fiscalité foncière agricole et forestière [n/d 706-116]

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles et forestières au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que très peu de municipalités mettent en place un taux de taxation distinct sur les immeubles agricoles, bien qu'un transfert du fardeau fiscal des immeubles résidentiels vers les immeubles agricoles s'opère dans une majorité d'entre elles;

CONSIDÉRANT que les hausses de la valeur des terres agricoles, combinées à la faible utilisation du taux distinct, ont occasionné une hausse importante des taxes foncières facturées par les municipalités aux entreprises agricoles du Québec, en plus d'augmenter proportionnellement les dépenses du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

CONSIDÉRANT le projet de loi n^o 48 : *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o 48 propose **l'introduction d'un plafond de la valeur imposable des terres agricoles**;

CONSIDÉRANT que le mécanisme d'établissement et d'indexation du plafond de la valeur imposable proposé fera en sorte de réduire considérablement sa portée, notamment sur le niveau de croissance du montant de taxes foncières assumé par les entreprises agricoles et des dépenses du PCTFA;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o 48 prévoit un programme transitoire d'aide financière aux municipalités pour réduire l'impact fiscal découlant directement de la détermination d'une valeur imposable maximale inscrite à un rôle d'évaluation foncière.

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière

Et résolu

- **Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci appui les démarches de la fédération soit**

1. De travailler à l'adoption et à la mise en œuvre du projet de loi n^o 48;
2. De fixer, à l'intérieur de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le plafond de la valeur imposable à l'hectare à la valeur moyenne des terres

agricoles au Québec pour l'année 2021 et d'indexer celui-ci annuellement selon l'Indice des prix à la consommation;

3. De pérenniser le programme compensatoire, offert aux municipalités, afin que celui-ci réduise l'impact du manque à gagner lié au plafond de la valeur imposable des terres agricoles.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-015 **8.9** **ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec): adhésions 2020 [n/d 114-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion 2020 à l'ADMQ pour madame Chantal Soucy, au montant de 923,43\$ et pour madame Martine Bélanger, au montant de 896,99\$, taxes incluses. Dépense prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-016 **8.10** **Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Zénon: tournoi de pêche blanche [n/d 102-111]**

ATTENDU QUE L'année 2020 est une année toute spéciale puisqu'elle marque le 150^e anniversaire de deux (2) municipalité matawiniennes voisines, soient Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Zénon;

ATTENDU QUE Les maires de ces deux (2) municipalités s'allient et nous invitent à célébrer, troquant l'habituel tournoi de golf pour un tournoi de pêche blanche haut en couleurs en guise de levée de fonds pour le FPEM (fonds de protection de l'environnement Matawinien),

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise mesdames Isabelle Parent, mairesse et Chantale Perreault, conseillère, à assister au souper du Tournoi de pêche blanche, le 22 janvier 2020, au montant de 60,00\$ le billet. Dépense prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-017 **8.11** **Assemblée du conseil: mois de février et mars [n/d R-144]**

ATTENDU QUE Les rénovations du bureau municipal se poursuivent;

ATTENDU QUE Pour les mois de février et mars, la réception sera installée dans la salle du conseil municipal,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue des assemblées de conseil du 14 février et du 13 mars, à la salle communautaire, située au 1948 chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport de la mairesse

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics

10.1 Rapport du conseiller responsable

20-018

10.2 Vente du souffleur Pronovost 74" [n/d 402-130]

ATTENDU QUE La municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour la vente du souffleur Pronovost 74", même si elle n'était pas dans l'obligation puisque la valeur du bien était inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU QU' Un seul soumissionnaire a déposé une offre,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la vente du souffleur Pronovost 74" numéro de série 32268 à monsieur Richard Martel pour un montant de 1 051,00\$;
- que la directrice générale soit et est autorisée à signer tout document à cet effet et procéder au transfert de propriétaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-019

10.3 Vente d'un camion GMC C-55 2008 avec équipements [n/d 402-130]

ATTENDU QUE La municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour la vente d'un camion GMC C-55 2008 avec équipements (attelage et pelle avant);

ATTENDU QU' Un seul soumissionnaire a déposé une offre,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la vente du camion GMC C-55 2008 avec équipements (attelage et

pelle avant) à monsieur Franck Kirchhoff (Mécaglisse Québec inc.) pour un montant de 40 000,00\$, taxes incluses;

- que la directrice générale soit et est autorisée à signer tout document à cet effet et procéder au transfert de propriétaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11.0 Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs

12.1 Rapport de la conseillère responsable

20-020 12.2 Loisirs – Fête nationale [n/d 802-114]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue de la Fête nationale le 23 juin et autorise les dépenses de 14 000\$, dont 4 000\$ seront couvertes par la vente d'alcool, commanditaires ou autres et 10 000\$ par le budget autorisé, tel que présenté dans les prévisions budgétaires;
- qu'advenant un dépassement des coûts, le budget global des loisirs sera révisé en conséquence.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-021 12.3 Loisirs – Semaine de relâche [n/d 802-100]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue d'une série d'activités pendant la semaine de relâche (1er au 7 mars 2020) et autorise un budget de 600,00\$, tel que prévu dans les prévisions budgétaires;
- qu'advenant un dépassement des coûts, le budget global des loisirs sera révisé en conséquence.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-022 12.4 Loisirs – Petits bonheurs [n/d 802-100]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

- que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue d'un spectacle lors du Festival Petits bonheurs, le dimanche 3 mai et autorise un budget de 600,00\$, tel que prévu dans les prévisions budgétaires;

- qu'advenant un dépassement des coûts, le budget global des loisirs sera révisé en conséquence.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion touristique et développement

14.1 Rapport du conseiller responsable

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur les arts et la culture

Période de question d'ordre générale

20-023

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

- que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #

Chantal Soucy, Directrice générale

12 personnes

Fin de la session 20h40

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale